



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 71870

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les travaux de la commission nationale de concertation et d'indemnisation des orphelins présidée par Madame Block. En effet, les travaux de cette commission, mise en place le 17 mars dernier devaient, après une évaluation des conséquences des recommandations du rapport Audouin, aboutir à une meilleure définition des critères permettant la mise en oeuvre d'une indemnisation des orphelins de guerre y répondant. Aussi, des conclusions étaient attendues pour fin octobre. Elle souhaiterait donc connaître la nature des critères retenus par cette commission et le nouveau dispositif juridique et financier qui en découle.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71870

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1855

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3648